



SAS PERCAILLE FRERES
PLOMBIER CHAUFFAGISTE

FACTURE

N° : FAC00000606
Date : 15/12/2024
Siret : 39430502300019
N° client : CLT00000060

665 Avenue de Belgique
46500 - GRAMAT
FRANCE
Siret : 95173585100036

SARL SARL L'EUROPE

8 Avenue Louis MAZET
46500 GRAMAT
FRANCE

Port. : 0674487972
Email : saspercaillefreres@gmail.com

Réparation fuite sous dalle
Remplacement mitigeur évier
Réparation fuite évier bar
Entretien chaudière fuel

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Réparation fuite sous dalle					
Main-d'œuvre 20%	3,00	Heure	56,00 €	168,00 €	20,00%
Sous-total				168,00 €	
Remplacement mitigeur évier					
Mitigeur évier Bery - Avec douchette Aquance	1,00	Pièce	210,00 €	210,00 €	20,00%
Main-d'œuvre 20%	2,00	Heure	56,00 €	112,00 €	20,00%
Sous-total				322,00 €	
Entretien chaudière					
Entretien chaudière fioul	1,00	Forfait	150,00 €	150,00 €	20,00%
Gicleur Fluidics Fi 1,75/60°HF	1,00	Pièce	10,40 €	10,40 €	20,00%
Sous-total				160,40 €	
Réparation fuite évier					
Main-d'œuvre 20%	3,00	Heure	56,00 €	168,00 €	20,00%
Siphon évier et raccords pvc	1,00	Pièce	41,21 €	41,21 €	20,00%
Sous-total				209,21 €	

Type de vente : Vente mixte

Regle le 18/12/24
ca 3221

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
TVA 20%	859,61 €	20,00%	171,92 €

Total HT	859,61 €
TVA	171,92 €
Total TTC	1 031,53 €

Règlement

VIREMENT

Echéance(s)

1 031,53 € au 14/01/2025

Coordonnées bancaires

Nom CR NORD MIDI PYRENEES GRAMAT
IBAN FR76 1120 6000 8500 9066 8738 032
BIC AGRIFRPP812

Le montant total s'élève à mille trente et un euros et cinquante-trois centimes

TVA : FR52951735851

DÉCENNALE MAAF : n° 146048576 L 001

Numéro QualiPAC/QualiSOL : QPAC/72117 QS/72117

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).